

M^{me} Fairclough, honorables sénateurs et messieurs les députés: permettez-moi, monsieur le président, de vous signaler que nous n'avons pas d'exemplaires des documents déposés par M^{me} Fairclough.

M. MURPHY: Ces documents ont-ils été déposés ou tout simplement remis au président? Ils ne font pas partie de notre compte rendu, n'est-ce pas? Les documents ont tout simplement été remis au président. Pourquoi dites-vous qu'ils ont été déposés?

L'hon. M^{me} FAIRCLOUGH (*Surintendante générale des Affaires indiennes*): Je n'avais pas l'intention de les déposer.

M. FORTIER: De toute façon, ils ont été remis au président. Nous n'en avons aucun exemplaire. Ils ont été remis au président. Ce que nous avons sur la table, toutefois, c'est ceci: nous avons préparé, à l'intention de chacun des membres du Comité, tout d'abord le sommaire de l'activité de la Direction des Affaires indiennes depuis 1948, et ensuite nous avons des exemplaires de la loi, des règlements, des rapports annuels et des traités conclus avec les Indiens.

Toute cette documentation porte les noms de tous les membres du Comité, qui en auront des exemplaires. Je crois comprendre que le colonel Jones, directeur des Affaires indiennes, aura l'occasion d'exposer le sommaire des activités de la Direction des affaires indiennes depuis 1948 et de donner quelques explications touchant l'organisation de la Direction.

M. MURPHY: Vous n'avez pas d'exemplaires de votre exposé à donner aux membres du Comité?

M. FORTIER: Non, et je bornerai donc mes remarques à certains éléments qui influent sur la vie des Indiens, influence qui se fera aussi sentir dans l'avenir.

Bien qu'un bon nombre d'Indiens vivent encore dans des régions lointaines, isolées de nos collectivités canadiennes, un nombre croissant d'Indiens vivent maintenant de plus en plus près de nos villes, de nos cantons et municipalités. L'essor économique du Canada a eu pour effet de mettre les Indiens plus souvent en contact avec l'"homme blanc". Si ce ne sont pas des villes qui se construisent près des réserves, ce sont des aéroports, réseaux de défense, chemins de fer, industries, etc.

La chasse, le piégeage et la pêche ne sauraient être désormais considérés comme la principale occupation ou "la" source de revenu des Indiens. Si certains Indiens ont la bonne fortune d'appartenir à une bande qui touche des recettes importantes provenant des minéraux et des redevances sur le pétrole, il y en a encore un bon nombre qui vivent dans les réserves dont les terres ne peuvent être cultivées d'une manière économique, ou dans lesquelles les Indiens ont de la difficulté à assurer leur subsistance. En conséquence, un nombre croissant d'Indiens quittent la réserve pour prendre de l'emploi dans les collectivités de "blancs".

A cause de tous ces changements, les Indiens doivent, il va sans dire, être préparés aux nouvelles conditions d'existence, mais avant tout, l'"homme blanc" doit apprendre à comprendre les Indiens. Il faut se rappeler que l'Indien appartient à une civilisation tout à fait différente de notre mode de vie moderne. Avant l'arrivée de l'"homme blanc", l'Indien n'était pas obligé de travailler,—comme nous l'entendons aujourd'hui,—pour fournir à sa famille le vivre et le vêtement, car lorsqu'il lui fallait se procurer ces articles, il pouvait compter sur les ressources de la chasse, du piégeage et de la pêche. L'Indien n'avait pas besoin de songer au lendemain, et son mode de vie ne l'a pas préparé à économiser ou à ouvrir un compte d'épargne à la banque. La nature qui l'entourait pourvoyait à tous ses besoins.